



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024 le conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2023-0232 – Déterminant le taux et les paiements par versements de taxes municipales et des tarifs des compensations pour les services municipaux

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures ouvrables, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à midi et de 13 h 00 à 17 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à midi.

Ce règlement entre en vigueur le 19 janvier 2024.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

DONNÉ À LACOLLE ce 18^e jour de janvier en l'an deux mille vingt-quatre.

Silvio Gaudio
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lacolle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal de Lacolle.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de janvier en l'an deux mille vingt-quatre.

Silvio Gaudio
Directeur général et greffier-trésorier